

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER

### Article 1 / Manifestation

Cette manifestation est organisée par le **Football Club de Brière**, association régie par la loi de 1901. Elle se tiendra sur le site de la scène des Marais, au niveau du parking des ombrières, Chaussée de Bais - 44720 Saint-Joachim, le Dimanche **8 Septembre 2024**.

### Article 2 / Conditions d'inscription

Le vide grenier est réservé aux exposants particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement, des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, conformément à l'article L310-2 du Code de commerce. La vente est dédiée uniquement aux articles d'occasion. Toute autre vente est interdite. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles. Il est formellement interdit de vendre des produits neufs. Tous les articles ne correspondant pas aux critères devront être retirés.

### Article 3 / Emplacement

Le prix d'un emplacement de 5 x 4 m est fixé à **14 €** (table non fournie). La surface de l'emplacement devra être respectée. L'exposant a la possibilité de réserver plusieurs emplacements. L'organisateur ne propose pas de table. L'association se réserve le droit de récupérer un emplacement si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30.

### Article 4 / Inscription

Toute personne devra effectuer son inscription sur le compte **Le Football Club de Brière** via le site en ligne Hello Asso. Le dossier est composé des coordonnées du vendeur ; du présent règlement lu et approuvé ; du téléchargement d'une pièce d'identité ; d'une déclaration sur l'honneur de leur non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et de ne vendre que des objets personnels et usagés ; du montant de l'inscription par paiement en ligne. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. Toute inscription est considéré comme définitive.

### Article 5 / Déroulement de la journée

Le déballage se fera à partir de **7h**. Dès leur arrivée, les exposants devront se présenter à l'une de personnes de l'organisation et seront orientés vers les places qui leur sont attribuées selon l'ordre d'arrivée le jour J. L'association est responsable de l'attribution des places et cette décision est sans appel. La vente au public commencera à 9h et se terminera à 18h. Les véhicules devront quitter le site à 8h45 pour stationner aux alentours. L'exposant s'engage à ne quitter l'aire de vente qu'après la clôture du vide grenier, soit 18h. Ceci pour des raisons de sécurité et de respect des visiteurs. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les exposants auront sur place à leur disposition restauration, buvette et toilettes. Les objets non vendus ne pourront pas être laissés sur place. Les exposants auront un sac poubelle à leur disposition afin de laisser leur emplacement propre à la fin de la journée.

### Article 6 / Organisateur

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature contraire au règlement ou susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser une demande d'inscription lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. L'organisateur ne procédera à aucun remboursement, en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou dégradation du matériel. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Signature avec la mention « lu et approuvé »**



ORGANISÉ PAR LE FOOTBALL CLUB DE BRIÈRE



# VIDE GRENIER

220  
PLACES

DIMANCHE  
**8** SEPTEMBRE  
DE 9H À 18H  
SAINT-JOACHIM



Ne pas jeter sur la voie publique

**PARKING DES OMBRIÈRES À LA SCÈNE DU MARAIS**

**Emplacement 5 x 4 m : 14 €**

**Inscriptions et paiement en ligne sur :  
Hello Asso - Le Football Club de Brière >>>  
Infos au 06.59.69.71.06 - Bar & Restauration**



## INFORMATIONS

Dimanche **8 Septembre 2024**

Ouverture au public de 9h à 17h

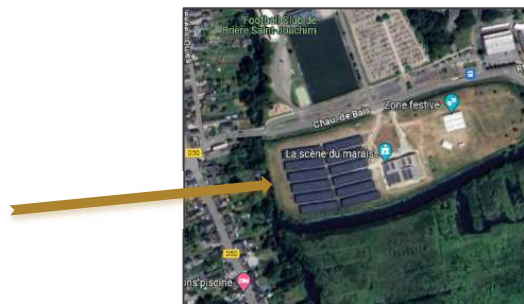
Installation de 7h à 9h

Site de la scène des Marais

Parking des ombrières

Chaussée de Bais

44720 Saint-Joachim



Emplacement à l'extérieur de 5 x 4 m = **14 €**

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### Réservation :

Nous priorisons les inscriptions par internet. Votre emplacement sera réservé seulement une fois votre inscription complétée sur :

<https://www.helloasso.com/associations/le-football-club-de-briere/evenements/vid-grenier>

ou une fois ce bulletin d'inscription complété et envoyé à Hervé PICAULT à l'adresse suivante :

Monsieur PICAULT Hervé  
12, rue des Métairies – 44480 DONGES

### Pièces à joindre lors de votre inscription en version papier :

- 1 – Renseignements de vos coordonnées sur le bulletin ci-joint
- 2 – Présent règlement lu et approuvé
- 3 – Photocopie lisible de votre pièce d'identité (recto-verso pour C.I.)
- 4 – Attestation sur l'honneur prouvant votre non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- 5 – Montant de l'inscription par chèque ou espèces

Conservez la copie de votre bulletin d'inscription car elle vous sera demandée à l'entrée le jour J.

**Renseignements complémentaires au 06.59.69.71.06 auprès de Hervé**

## FOOTBALL CLUB DE BRIERE

Infos au 06.59.69.71.06

[www.fcdebriere.fr](http://www.fcdebriere.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Grenier du Dimanche 8 Septembre 2024 de 9h à 18h

Au parking de la scène des Marais - Chaussée de Bais –

44 720 Saint-Joachim

BULLETIN À RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2024



NOM		PRÉNOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
PORTABLE		FIXE	
EMAIL			
NATURE P.I. : <input type="checkbox"/> Carte d'identité <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Passeport			
N° PIÈCE D'IDENTITÉ			
DÉLIVRÉ LE		PAR	
NOMBRE D'EMPLACEMENT (5 x 4 m) x 14 €			
RÈGLEMENT D'UN TOTAL DE €			
PAR : <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces			
À l'ordre du FOOTBALL CLUB DE BRIERE			
NATURE DES OBJETS À VENDRE : .....			

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :

ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)

ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal)

avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve

Fais-le :

Signature :

Cadre réservé aux organisateurs

N° :